

Bilan du suivi hivernal de la population de loups / Hiver 2017-2018

A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

La campagne de suivi du loup pour l'hiver 2017-2018 s'est achevée au 31 mars dernier. Vos observations et relevés d'indices réalisés dans le cadre des activités du Réseau Loup Lynx viennent d'être compilés pour évaluer la situation du loup sur le territoire national.

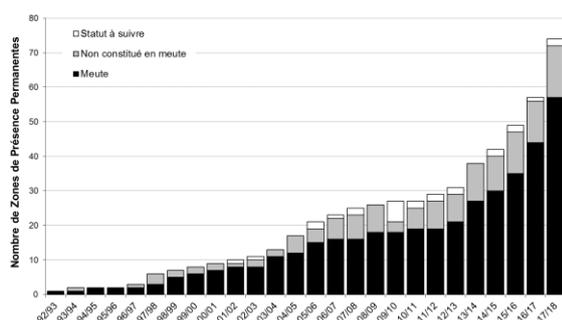
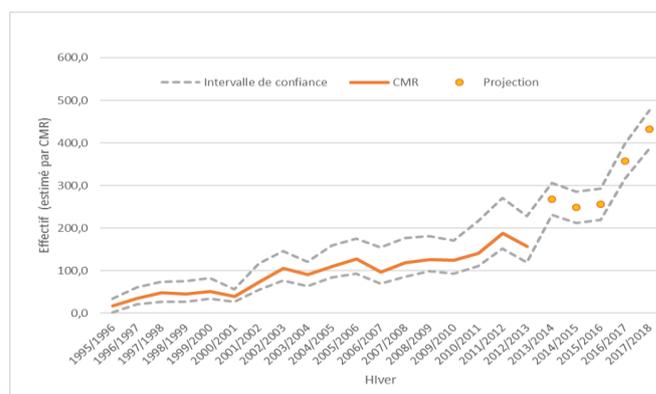
Globalement, les conditions nivo-météorologiques ont été favorables au suivi de l'espèce qui a pu être réalisé dans de bonnes conditions d'enneigement. La mobilisation des correspondants reste soutenue sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce, elle traduit la réactivité du réseau.

Au total, ce sont 1 778 indices qui ont été enregistrés lors du suivi hivernal. Pour dresser le bilan de la population française de loups, 757 indices sont retenus au motif qu'ils permettent de contribuer à l'estimation de l'effectif de la population (traces et empreintes, observations visuelles, piégeage photographique, dépouilles).

Une expansion démographique et spatiale continue

L'évolution de l'indicateur de tendance démographique (EMR) confirme la croissance de la population de loup en France. L'indicateur d'effectif, mesuré en fin du suivi hivernal, s'inscrit dans la continuité d'une progression démographique globale de l'espèce sur le long terme et à l'échelle nationale.

Sur la base du dernier **modèle d'estimation des effectifs (CMR)**, la conversion de l'indicateur hivernal d'EMR correspondrait à un effectif estimé en sortie d'hiver 2017-2018 d'**environ 430 individus** (intervalle de prédiction : 387-477) soit un **taux de croissance annuel de près de 20%**.



Le nombre de ZPP augmente très nettement, passant de 57 ZPP détectées en sortie d'hiver 2016-2017 à **74 ZPP en sortie d'hiver 2017-2018**. Parmi ces zones de présence permanente, **57 sont désormais constituées en meutes** (à partir de trois individus ou avec une reproduction avérée) contre 42 à l'issue de l'hiver précédent. Il faut ajouter à ces groupes territorialisés **15 ZPP qui ne sont pas constituées en meute** (animal seul ou couple) contre 11 au dernier bilan. **Aucun indice** n'a été détecté cet hiver pour seulement **2 ZPP** (les parties blanches sur l'histogramme en bâtonnets ci-dessous).

Pour mémoire, six ZPP avaient déjà été identifiées lors des suivis estivaux 2017 par hurlements provoqués :

MEUTES

- **Gourdan** (département des Alpes Maritimes)
- **Sainte Croix** (dans le Var, au sud du lac portant le même nom)
- **Centre Var** (à l'est du département du Var)
- **Lauzière** (département de la Savoie, entre Maurienne et Tarentaise)
- **Haut Breda** (en Isère, en versant ouest du massif de Belledonne)
- **Valbonnais** (au sud est du département de l'Isère)

Treize nouvelles ZPP et deux déclassements

Les 13 nouvelles zones classées en ZPP à l'issue du suivi hivernal sont :

MEUTES

- **Guisane** (département des Hautes-Alpes)
- **Oule** (entre la Drôme et les Hautes-Alpes, à l'Ouest de Rosans)
- **Baronnies** (entre la Drôme et les Hautes-Alpes, vallée de l'Ouvèze)
- **Jocou** (entre les départements de l'Isère et de la Drôme, désormais distincte de la meute « Durbon »)
- **Vallouise** (département des Hautes-Alpes)
- **Asse** (département des Alpes de Haute-Provence, au sud de Digne les Bains)
- **Ventoux** (département de Vaucluse)

NON MEUTES

- **Haute Tarentaise** (département de la Savoie)
- **Maures** (département du Var)
- **Plateaux de Vaucluse** (département éponyme, au nord d'Apt)
- **Margeride** (entre Lozère, Cantal et Haute-Loire, au nord de Saint Chély d'Apcher)
- **Larzac** (entre les départements de l'Aveyron et de l'Hérault)
- **Marchairuz** (transfrontalière entre Jura Vaudois et Franche-Comté)

Deux ZPP perdent le statut de zone de présence permanente, en raison de l'absence de données pendant deux hivers consécutifs :

- **Bauges** (concerne les départements de Savoie et de Haute-Savoie)
- **Tanargue Gardille** (limitrophe entre Lozère, Haute-Loire et Ardèche)

La progression de l'espèce dans le massif alpin continue à se faire essentiellement par comblement des zones interstitielles entre les territoires des groupes. L'ensemble des ZPP alpines identifiées lors du suivi hivernal est constitué en meute. On note également une progression de l'espèce sur les massifs provençaux et préalpins.

Pas d'installation en meute hors de la zone alpine, mais des ZPP à suivre en Occitanie et au nord du Rhône

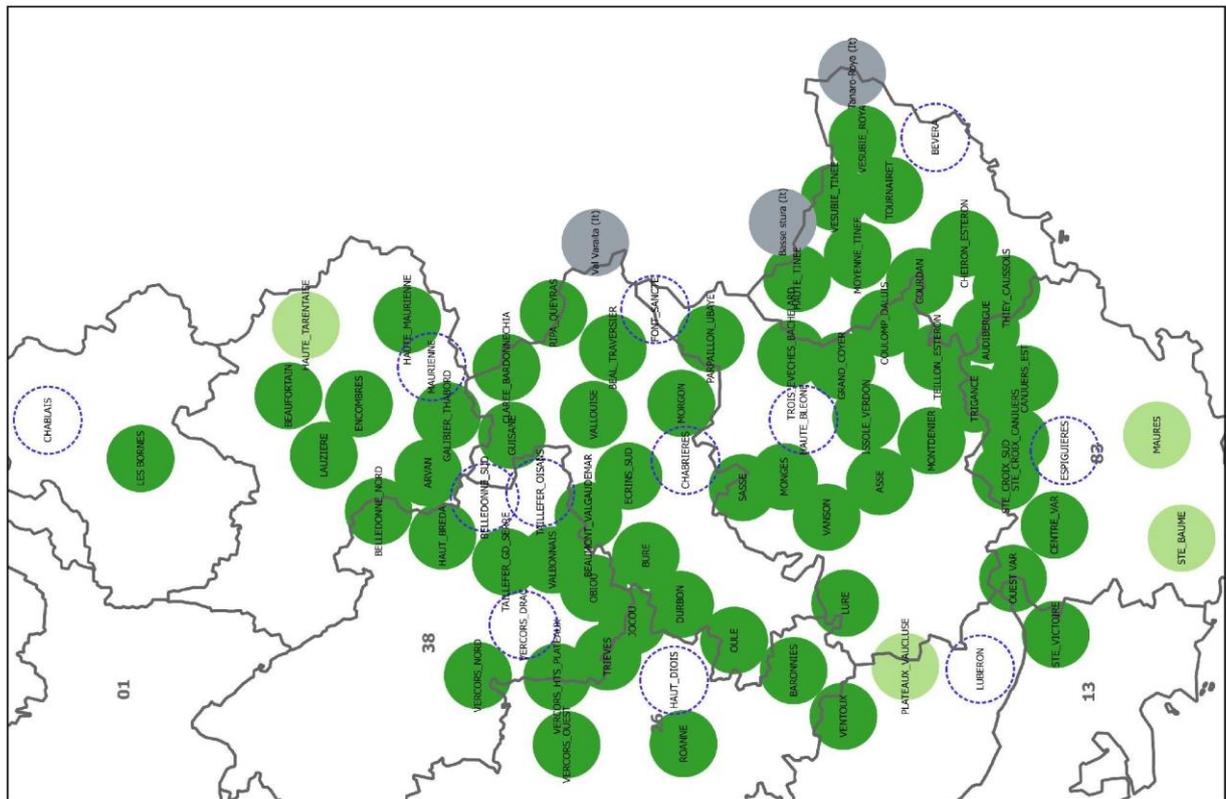
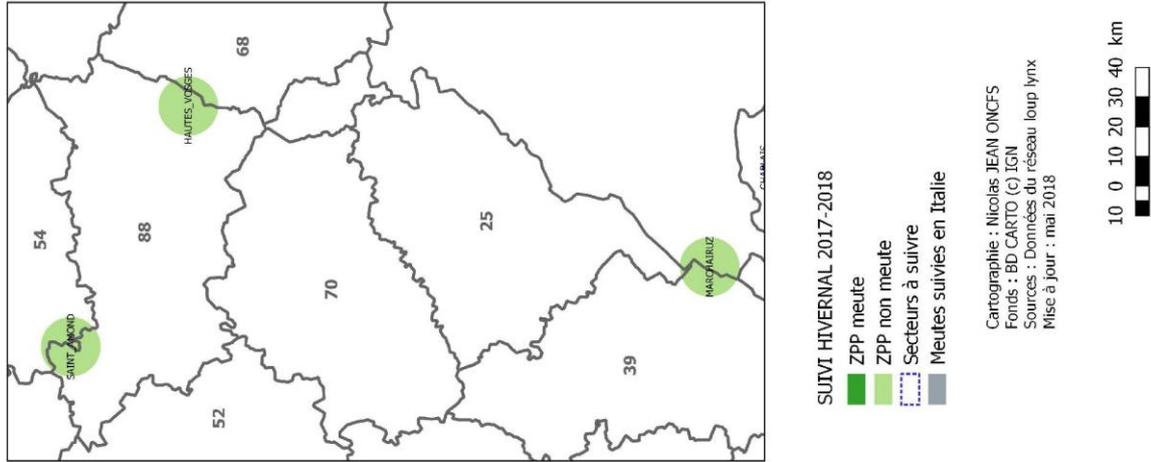
Au niveau du Massif Central, la situation évolue. Plus aucun indice ne vient renseigner la présence de l'espèce dans le Tanargue-Gardille ; la zone est donc déclassée. Une nouvelle ZPP en Margeride (plus à l'ouest) est documentée avec la présence récurrente d'un seul animal. La présence permanente, d'un loup minimum, sur le Larzac ainsi que sur le Caroux-Espinouse est confirmée. Plus au sud, les deux ZPP des Pyrénées-Orientales ainsi que celle du Razès demeurent non constituées en meute. Il en est de même pour la nouvelle ZPP jurassienne (transfrontalière avec la Suisse) et les deux ZPP du Grand Est (Hautes Vosges et Saint Amond).

D'autres secteurs de présence récente et/ou ponctuelle du loup sont à suivre à l'issue de l'hiver :

- Chablais (Haute-Savoie)
- Haut Diois (Drôme)
- Belledune Sud (Isère)
- Vercors Drac (Isère)
- Taillefer Oisans (Isère)
- Maurienne (Savoie)
- Roubion Saou (Drôme)
- Haute Bléone (Alpes de Haute-Provence)
- Chabrières (Hautes-Alpes)
- Font Sancte (Hautes-Alpes)
- Bévéra (Alpes-Maritimes)
- Espiguières (Var)
- Lubéron (Vaucluse)
- Costières (Gard)

Le prochain suivi estival s'attachera à documenter le statut de l'espèce au niveau de ces secteurs de présence. Le bilan géographique (présence communale) ainsi que les résultats des dernières analyses génétiques feront l'objet d'une prochaine publication.

Flash info



Suivi de la population de loup en France
Situation à l'issue de l'hiver 2017-2018

